

Délibération du Comité

Assemblée générale du 28 mars 2024

Date de convocation : 21 mars 2024

Date d'affichage : 21 mars 2024

Membres	En exercice	140	Vote	Pour	85
	Présents	80		Contre	0
	Pouvoirs	6		Abstention	0
	Votants	85		Total	85

(M. Jacques Jacquenet s'étant retiré)

Objet : Compte administratif 2023 Budget IRVE - Approbation

Sous la présidence de Pascal Grappin, rapporteur, les comptes administratifs et les résultats de l'exercice budgétaire 2023 du Budget IRVE sont présentés aux membres du Comité.

Compte administratif - Budget IRVE

Résultat de l'exercice 2023

	Dépenses	Recettes	Affectation Résultats N-1	Résultat 2023
Fonctionnement	174 105.06	158 103.29	27 775.84	11 774.07
Investissement	0	42 381.00	42 381.00	84 762.00
total du CA	174 105.06	200 484.29	70 156.84	96 536.07
RAR	0	0		0
TOTAL	174 105.06	200 484.29	70 156.84	96 536.07

Le résultat de clôture intégrant les restes à réaliser est donc le suivant : 96 536.07 €.

Après en avoir délibéré, Monsieur Jacques Jacquenet, Président, ne prenant pas part au vote,

Le Comité :

- Prend acte de la présentation faite du compte administratif 2023 pour le Budget IRVE ;
- Approuve le compte administratif de l'exercice 2023 qui se résume comme ci-dessus et en arrête les résultats définitifs ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- Prend acte qu'aucune acquisition ou cession immobilière n'a été réalisée au cours de l'exercice 2023.

Dijon, le 03 avril 2024

Le 1^{er} Vice-Président du SICECO



Pascal Grappin

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Pascal Grappin".

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

en application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification

AR-Préfecture de Dijon

021-200049922-20240408-8-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2024

Publication le : 10-04-2024